

aracieux



Brèves N° 11 Juin 2019





INFORMATIONS COMMUNALES

LISTES ELECTORALES : CE QUI A CHANGÉ !

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, chaque citoyen peut s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année et ce, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

Pour ce faire, vous pouvez soit vous inscrire directement en ligne sur le site <https://www.service-public.fr>, soit procéder par mail en envoyant votre demande à varacieux@wanadoo.fr (accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile), soit vous présenter en mairie avec ces mêmes documents.

Si vous souhaitez vérifier que vous êtes bien inscrit sur la commune, vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.service-public.fr> (rubrique quelle est votre situation ?).

Si, à la suite des élections européennes, vous avez rencontré des problèmes (carte électorale non reçue, mention erronée), nous vous invitons à vous rendre en mairie avec justificatifs pour correction.

LE RECENSEMENT CITOYEN

A la date de votre 16^{ème} anniversaire, n'oubliez pas que vous avez 3 mois pour effectuer votre recensement en Mairie. Ce recensement est obligatoire et vous permettra de recevoir votre convocation pour effectuer votre journée « citoyen » à Varces.

Attention : sans attestation de recensement, vous ne pourrez passer aucun examen (ni code, ni permis, ni examen scolaire).

Si vous avez omis de faire cette démarche, il n'est pas trop tard ! Une régularisation est toujours possible.

Pour votre recensement, munissez-vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile ainsi que d'une pièce d'identité.

CIVISME

Il est rappelé que les déjections canines non ramassées au sein du village sont passibles d'une amende. En effet, ce type de nuisance a plusieurs fois été observé aux abords de l'école et sur la nouvelle place. Pour le bien-être de chaque citoyen, nous vous remercions de veiller à maintenir la propreté des lieux publics.

COMPOST

Depuis quelques mois certaines personnes ne respectent pas les consignes de dépôts des déchets dans le compost (pelouse, mauvaises herbes, sacs plastique, excréments d'animaux).

Si rien ne change d'ici le 31 juillet 2019, le site de compostage sera supprimé.



Nous rappelons à certaines personnes que des parkings voitures sont à leur disposition et que les trottoirs sont strictement réservés aux piétons. Ces derniers sont neufs et déjà tachés d'huile de véhicules. La marche à pied est très bonne pour la santé ... pour se rendre chez nos commerçants !



RAPPEL DES RÈGLES DE CIRCULATION EN AGGLOMÉRATION

Nous rappelons à nos concitoyens que pour la sécurité de tous, il convient de respecter les limitations de vitesse au sein de l'agglomération.

Les riverains ayant peu de visibilité et devant sortir sur la départementale se trouvent en situation accidentogène.

Merci pour votre vigilance !

UNE « BIBLIOTHEQUE » A DISPOSITION A LA MAIRIE

Un généreux habitant de Varacieux a eu la gentillesse de proposer de mettre à disposition les livres dont il n'avait plus l'usage afin de créer une bibliothèque en libre-service,

Envie de lire, de vous faire plaisir, d'apprendre ?

Venez-vous servir à la Mairie, c'est gratuit !

- 📖 Les livres que vous emportez vous appartiennent
(Un maximum de 2 livres à la fois est néanmoins souhaitable)
- 📖 Si, à la lecture, ils vous déçoivent, remettez-les en circulation dans la boîte
- 📖 Si, chez vous, vous avez déjà des rayonnages surchargés, apportez le trop plein dans la boîte. D'autres que vous seront peut-être heureux d'en profiter...

Et n'oublions pas : lire peut nous grandir !

INTERNET

Vous avez des problèmes de connexion avec internet, alors le Département met à disposition sur votre commune de l'internet haut débit jusqu'à 20Mbps pour les particuliers et les entreprises. Se renseigner sur www.iserehd.net ou téléphoner à :

ozone
créateur de connexions pour tous
0973 01 1000

Alsatis 
TELECOM
09 70 247 247



Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère : une assemblée consul'active

Vous êtes habitant de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ou membre d'une association, si comme nous vous avez de l'intérêt pour le territoire où vous vivez, de l'expérience, de la curiosité, une envie de débattre, de participer et de donner votre avis sur les politiques publiques locales, vous avez votre mot à dire, rejoignez-nous !

Le conseil de développement, c'est la démocratie participative à l'échelle de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Retrouvez-nous sur www.saintmarcellin-vercors-isere.fr ou sur notre page facebook. Vous pouvez également nous contacter par mail à conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr ou par téléphone au 04 76 38 45 48.



NOUVEAU SERVICE DE DÉCHÈTERIE MOBILE

Afin d'être plus proche de ses habitants et de leurs besoins, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté met en place un nouveau service de déchèterie mobile.

Ce dispositif est constitué d'un camion et d'une remorque équipée de conteneurs de tri. Sur place, il se transforme en une plateforme de dépôt, accessible en voiture.

Ce nouveau service est déployé dans les communes les plus éloignées des 3 déchèteries du territoire.

Les déchets collectés

 CARTONS	 MÉTAUX	 DÉCHETS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES	 DÉCHETS NON RECYCLABLES
 BOIS	 MOBILIER	 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	<p>NON ADMIS</p> DÉBLAIS / GRAVATS
			 DÉCHETS VERTS

Les passages de la déchèterie mobile à VARACIEUX:

De 10h30 à 12h30 et de 13h à 16h

Sur le parking du local technique « Espace Père Bleu »

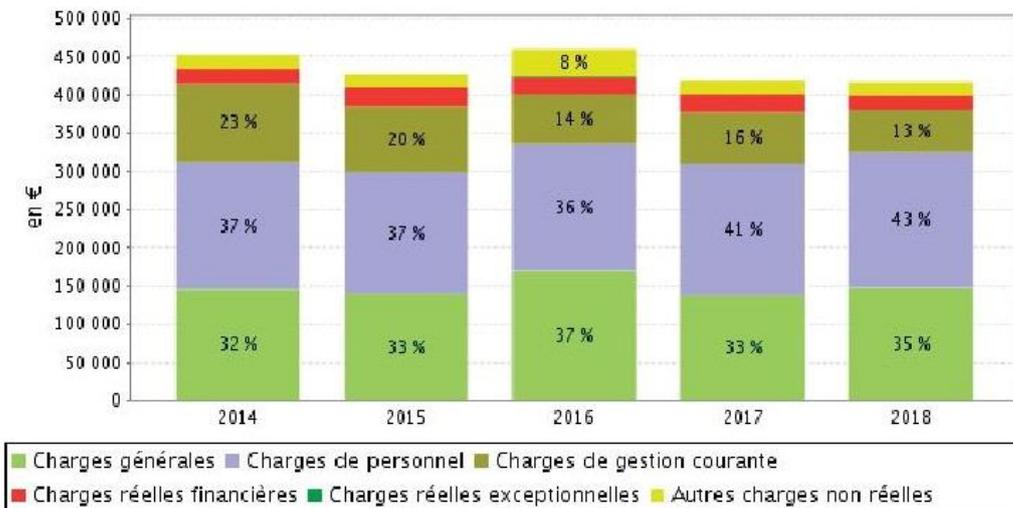
Vendredi 12 Juillet 2019

Les prochaines dates de passage seront communiquées sur le site de la commune dès qu'elles nous seront transmises.



Le budget communal réalisé en 2018

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

REPERES

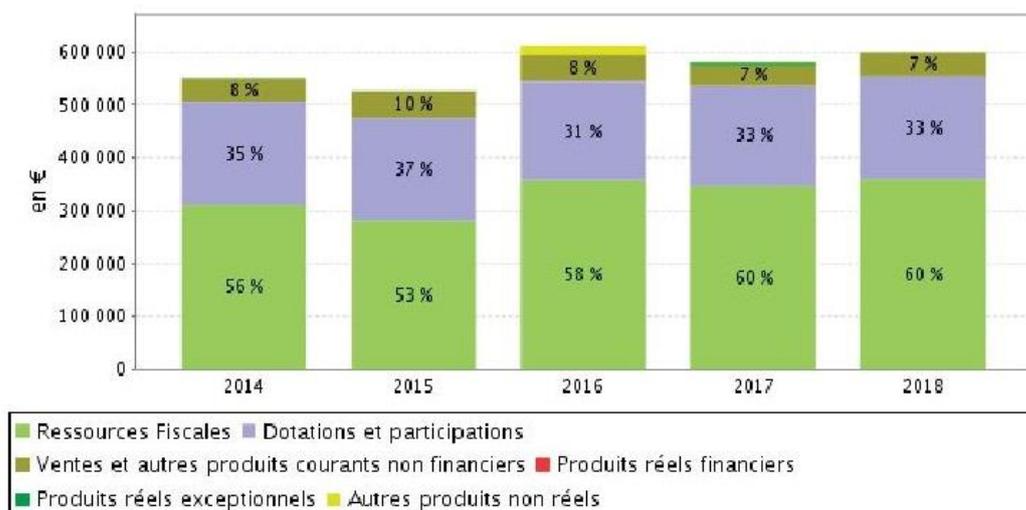
En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	163	207	210	204
Charges de personnel	198	259	271	272
Charges de gestion courante	61	89	111	109
Charges réelles financières	20	18	22	17
Charges réelles exceptionnelles	0	7	8	6

Strate de référence :

Population : 899

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

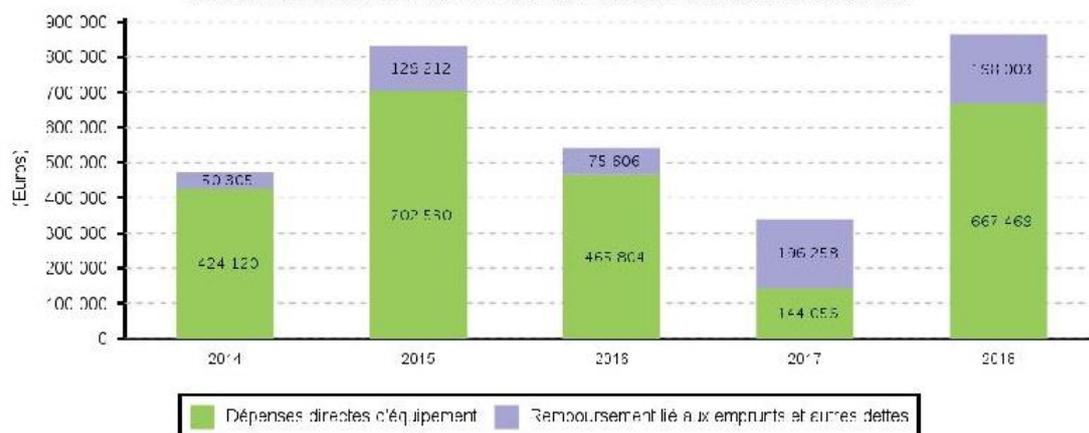
En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	399	451	465	442
Dotations et participations	218	161	204	204
Ventes et autres produits courants non financiers	48	106	119	109
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	0	6	9	10

Strate de référence :

Population : 899

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	742	329	354	307
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	220	67	84	70

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	75	63	61	52
Recettes liées aux emprunts	300	86	94	71
Subventions et participations d'équipement reçues	264	87	88	81

Le budget prévisionnel 2019

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	226 559 €	Atténuations de charges	15 000 €
Charges de personnel	223 450 €	Produits des services	51 500 €
Dépenses imprévues Fonctionnement	37 600 €	Impôts et taxes	315 000 €
Atténuation de produits	500 €	Dotations et participations	183 824 €
Autres charges gestion courante	60 110 €	Autres produits gestion courante	4 250 €
Charges financières	20 500 €	Produits financiers	1 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	Produits exceptionnels	144 €
Total DEPENSES	569 719 €	Total RECETTE	569 719 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues Investissement	54 575 €	Solde d'exécution d'inv. Reporté	143 780 €
Remboursement d'emprunts	111 300 €	Dotations Fonds divers Réserves	292 293 €
Immobilisations incorporelles	7 000 €	Subventions d'investissement	247 698 €
Immobilisations corporelles	163 780 €		
Immobilisations en cours	347 116 €		
Total DEPENSES	683 771 €	Total RECETTES	683 771 €



Les travaux... en chiffres

- * **Entrée Nord : 332 509 €**
Subventions, aides et FCTVA : 220 372 €
Reste à charge pour la commune : 112 137 €
- * **Place du village + Fontaine : 536 205 € (dont 70 000 € pour la fontaine)**
Subventions, aides et FCTVA : 369 785 €
Reste à charge pour la commune : 166 420 €



FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : www.frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « **Frelon Asiatique** »



Carte 1 : Signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur le département de l'Isère en 2018 (Source : GDS 38)

Section apicole GDS Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression en Isère, 37 nids ayant été recensés (dont 34 détruits) en 2018.

NID PRIMAIRE

Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)

Début printemps

Orifice basal

Petite taille (taille d'un melon au maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres, à proximité du nid primaire

Orifice de sortie petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)



Du nouveau dans la gestion De la cantine et de la garderie

A compter de la rentrée scolaire de Septembre 2019, la Mairie met en place une nouvelle organisation pour la gestion de la cantine et de la garderie en informatisant le système d'inscription et de règlement des factures.

L'objectif est de faciliter la vie des parents qui pourront ainsi gérer à leur convenance, via une simple connexion internet, les inscriptions et annulation à la cantine et à la garderie.

La facturation s'effectuera quant à elle au début de chaque mois suivant, avec règlement par virement, chèque ou espèces.

Pour les familles ne bénéficiant pas d'un accès à l'outil informatique, un accompagnement sera envisageable à la mairie.

L'informatisation met ainsi fin à l'achat de tickets papiers.

Une réunion d'information aura lieu le Jeudi 27 Juin 2019 à 20h30.

Réussite pour l'exposition de Quilling

Mme Annick GIROUD a pu faire partager sa passion du quilling en présentant son travail lors d'une exposition à la Mairie les 1^{er} et 2 Juin 2019. A cette occasion, un atelier pratique a été proposé. Un vernissage a eu lieu en mairie le samedi 1^{er} Juin, suivi d'un verre de l'amitié.

Le **Quilling** (également connue sous le nom de paperolles), est une technique ancestrale datant du 15^{ème} siècle : elle consiste à rouler de fines bandes de papier sur elles-mêmes, dans le but de créer des formes décoratives.

Nous lui souhaitons bonne continuation dans son art et la remercions pour cette initiative.





PROGRAMME DES FESTIVITES ASSOCIATIVES 2019 A VENIR

Sou des Ecoles

Kermesse Vendredi 28 Juin



Boule d'Eté

MÉCHOUI

Dimanche 14 Juillet



Club La Bonne Entente

* Concours de Belote Et Pétanque

Mercredi 3 Juillet



Objets d'antan

JOURNEES DU PATRIMOINE

Samedi 14 et Dimanche 15 Septembre

Expositions, animations et Soupe au lard

Cette année, les journées du Patrimoine ne tiendront pas compte du calendrier officiel des journées INTERNATIONALES du Patrimoine prévues les 21 et 22 septembre 2019



VARACIEUX SPORTS LOISIRS

Trail des Chambaran

Dimanche 1er Septembre

Soirée Beaujolais

Vendredi 15 Novembre



Comité des Fêtes

Vogue

Samedi 21, Dimanche 22
Et Lundi 23 Septembre

Mondée

Samedi 9 Novembre

Réception- Illumination

Samedi 14 Décembre

